

1.

Débitrice: Agence Immobilière du Golf SA,
3971 Chermignon
2.

Déclaration de faillite: 27.08.2008
3.

Suspension de faillite: 17.09.2008
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 06.10.2008
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00
- Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-
mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
- Office des faillites du district de Sierre
3960 Sierre
- (04667668)